

Designer en Architecture d'intérieur

Titre de niveau 6

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

Le designer en architecture d'intérieur construit, à partir de l'intérieur, un cadre de vie, de travail, d'accueil. Il écoute, conçoit et organise tout ce qui concourt au bien-être et au plaisir quotidien, dans des lieux fonctionnels aux ambiances harmonieuses. Pour l'architecte d'intérieur, le bâti est une enveloppe contenant, perçue de l'intérieur pour les besoins de celui qui vit là, y travaille ou est de passage. Créatif, technicien, gestionnaire, il est l'interlocuteur unique des projets depuis les plus simples jusqu'aux plus ambitieux.

REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 – Etude et diagnostic d'un projet d'architecture d'intérieur et de design			
<p>Activité 1 : Diagnostic d'un projet d'architecture d'intérieur et de design</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de la demande et recueil des données techniques auprès du commanditaire 2. Etude de faisabilité et préconisations 3. Définition des phases du projet et rédaction de la proposition commerciale 	<p>B1.C1. Mener un entretien exploratoire avec un commanditaire en mobilisant des techniques et supports d'entretiens (trame, grille d'entretien, support d'analyse des besoins...) afin de collecter les informations et données utiles et nécessaires en vue de la rédaction d'une analyse des besoins du commanditaire</p>	<p>Epreuve : à partir d'une étude de cas, rédaction d'un mémoire portant sur un diagnostic d'un projet d'architecture d'intérieur et de design</p> <p>Sur la base d'une documentation fournie (documents issus d'une entreprise d'architecture intérieure ou de design, données sur un marché : étude de marché, chiffrages, études quantitatives et qualitatives, etc., et documents administratifs), le candidat devra produire un mémoire de 10-15 pages comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des besoins du commanditaire, 	<p>Cr1. Réalisation d'un entretien avec un commanditaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entretien se déroule en utilisant une grille de thèmes et questions (Qui, quoi, quand, comment, combien) qui permettent au commanditaire d'exprimer complètement ses besoins (qui est le donneur d'ordre signataire, quel est le niveau de consultation des usagers, qui utilise le lieu, quand, dans quels buts, quels sont les enjeux, quelles sont les attentes subjectives, les délais, le budget,...) - L'analyse des besoins avec les informations et données recueillies est complète et exhaustive - L'analyse des besoins est rédigée dans un document ou support adapté.

	<p>B1.C2. Etablir la synthèse des besoins et attentes du commanditaire ainsi que les éléments de contexte du projet (géographique, urbanistique, historique) dans le cadre du diagnostic d'un projet afin d'établir une première évaluation des données techniques d'un projet d'architecture d'intérieur et design en mobilisant les informations et données recueillies lors des entretiens exploratoires avec le commanditaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La synthèse des besoins et attentes pour évaluer des données techniques, - L'analyse des données techniques pour présenter différentes versions de projet, - L'étude de faisabilité et la rédaction de la problématique du projet sur la base des données issues de cette étude, - Une proposition commerciale comprenant un programme d'architecture d'intérieur ou design 	<p>Cr2. Etablissement d'une synthèse pour l'évaluation des données techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La synthèse des besoins et attentes ainsi que les éléments de contexte du projet est rédigée, - Les caractéristiques géographiques, urbanistiques et historique du projet sont décrites et commentées, - Les données techniques du projet font l'objet d'une première évaluation.
	<p>B1.C3. Rédiger une proposition technique à présenter au commanditaire afin de définir les différentes options du projet qui seront évaluées dans l'étude de faisabilité, en analysant l'ensemble des données techniques et environnementales disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation des différentes phases du programme avec leur estimation budgétaire. <p>Le mémoire comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de discours, - L'identité du commanditaire/client, - L'identification des différents intervenants tout au long du projet, - La présentation de l'analyse budgétaire - Le plan et éléments de détails du programme de travaux 	<p>Cr3. Rédaction d'une proposition technique à partir de l'analyse des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes techniques du projet sont décrites, - Le contexte environnemental est pris en considération, - Les particularités liées à la circulation de toutes les personnes et notamment des publics en situation de handicap dans les lieux sont indiqués et justifiés - La réglementation en matière d'accessibilité est appliquée de façon conforme - Les différentes options du projet sont décrites
	<p>B1.C4. Réaliser une étude de faisabilité en s'appuyant sur l'analyse de besoin collecté en amont mais également l'ensemble des éléments de contraintes du projet permettant une meilleure qualification de la demande afin de synthétiser pour le client les données utiles à la description de la problématique dans un document visuel (photographies, relevés d'états des lieux, plan de l'existant) et d'en établir un chiffrage.</p>	<p>Le mémoire est remis à l'évaluateur.</p> <p>Cette épreuve évalue l'ensemble des compétences du bloc 1.</p>	<p>Cr4. Réalisation d'une étude de faisabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments recueillis en vue de la qualification de la demande sont décrits, - Les différents supports et mesure sont décrits (photographies, relevés d'état des lieux, plans de l'existant, etc.), - Les plans tiennent compte des problématiques d'espace.
	<p>B1.C5. Formuler la problématique centrale d'un projet d'architecture d'intérieur et de design suite à la demande du commanditaire à partir des données objectives présentées dans l'étude de faisabilité afin d'identifier les pistes de projet réalisables pour le commanditaire.</p>		<p>Cr5. Formalisation de la problématique centrale du projet (orientation, destination, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données objectives contenues dans l'étude de faisabilité sont mobilisées, - Les points et éléments ressortant de la demande du commanditaire sont listés de manière exhaustive, - La problématique centrale du projet est identifiée et décrite, - Les différentes pistes de projet réalisables sont présentées.

	<p>B1.C6. Rédiger une proposition commerciale sous forme d'offre de services ou de contrat engageant les 2 parties dans le cadre d'un programme d'architecture d'intérieur et de design comportant différentes phases de mise en œuvre afin de proposer une estimation budgétaire au commanditaire en se basant sur l'étude de faisabilité et la description de la problématique centrale du projet.</p>		<p>Cr6. Rédaction d'une proposition commerciale d'un programme d'architecture d'intérieur et de design :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une synthèse des besoins du commanditaire est rédigée, - Les objectifs du projet sont décrits, - Les différentes phases de mise en œuvre du projet sont détaillées, et indiquent les délais de livraison correspondants - Le plan d'action du projet est détaillé, - La proposition financière relative au projet est réalisée - La proposition financière présente des éléments chiffrés justes et cohérents au regard de l'analyse des besoins. - Un échéancier budgétaire cohérent avec les différentes phases de réalisations du projet est proposé - La proposition financière met en avant des modalités de pratiques écoresponsables (matériaux recyclés, fournisseurs locaux,...)
	<p>B1.C7. Elaborer un programme de travaux comportant les différentes phases contractuelles d'avancement et l'estimation budgétaire détaillée par phase spécifique au projet d'architecture d'intérieur et de design afin de permettre la prise de décisions par le commanditaire vis-à-vis de ce programme, en se fondant sur l'étude de faisabilité et l'identification des différents corps de métier pressentis pour le programme.</p>		<p>Cr7. Elaboration d'un programme de travaux en vue de la prise de décision du commanditaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme de travaux est détaillé en fonction des différentes phases, - Les intervenants sur le chantier sont identifiés et positionnés dans le programme de travaux, - Les modalités d'exécution, les matériaux et équipements mobilisés sont décrits en fonction des phases, - La chronologie des travaux est présentée sous forme synoptique, - Le devis comprenant le coût des différents phases (main d'œuvre, matériaux, équipements, etc.) pour chaque phase est inclus, - Les rôles et obligations de l'architecte d'intérieur et du commanditaire sont répertoriés avec les supports juridiques (contractualisations, demandes d'autorisation, assurances, etc.).

BLOC 2 – Elaboration et validation d'un projet d'architecture d'intérieur et de design

<p>Activité 2 : Conception du projet d'architecture d'intérieur et de design</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veille sectorielle et technologique en matière de design, d'esthétique, réglementaire 2. Conception d'un avant-projet et de propositions techniques correspondant à la demande (APS). 3. Présentation technique du projet définitif d'architecture et de design au commanditaire (APD) 4. Elaboration du projet final du projet d'architecture 	<p>B2.C1. Réaliser une veille sectorielle active sur les différentes orientations en matière de design, d'esthétique, d'évolutions sociétales, réglementaires et écoresponsables dans le cadre d'une activité d'architecture d'intérieur et de design afin d'être force de propositions pour des projets à destination de commanditaires en s'appuyant sur des sources d'informations et des réseaux économiques et professionnels préalablement identifiés.</p>	<p>Epreuve : à partir d'une étude de cas, conception d'un projet d'architecture d'intérieur et de design à présenter oralement devant un jury</p> <p>Sur la base d'une étude de cas fournie, le candidat présente devant un jury professionnel un projet élaboré en amont, en présentant des "pièces graphiques" et des "pièces écrites", la copie d'entretiens avec des commanditaires et professionnels, en argumentant et justifiant ses choix, selon le déroulement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 mn de présentation sans interruption, - 10 mn de questions/réponses avec les membres du jury. <p>La présentation respecte la progression des différentes phases du projet et contient les productions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments de veille et leur exploitation dans le projet, - La mention des innovations et leur intégration dans les choix de conception, - La production de plans d'aménagements et d'espaces sous forme d'esquisses, - La production du dossier d'avant-projet sommaire, - La production du projet final et sa présentation. <p>Lors de la présentation, les pièces graphiques et pièces écrites incluent : les fichiers 3D, plans, dessins cotés. Sont également présentés une première estimation budgétaire et les solutions techniques retenues, les matériaux choisis, les contraintes éventuelles, et une proposition technique répondant</p>	<p>Cr.1 Réalisation d'une veille sectorielle qui sera mobilisée dans le cadre d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des éléments de veille relatifs à l'esthétique, aux évolutions sociétales (socio-styles et mode de vie), aux techniques et matériaux sont décrits et mobilisés, - Des éléments de veille réglementaires du secteur (législations, normes, etc.) sont décrits et mobilisés, - Les éléments de veille retenus sont justifiés vis-à-vis de l'exploitation qui en a été faite pour un projet.
	<p>B2.C2. Intégrer à son projet des processus d'innovations en matière de sélection de matériaux, d'équipements et de procédés préalablement identifiées à partir d'une activité de veille informative et digitalisée, afin d'aboutir à une réponse créative répondant aux attentes du commanditaire et aux enjeux économiques et écologiques, en se fondant notamment sur les dernières avancées dans le champ du développement durable ou de l'ESS* (Economie Sociale et Solidaire)</p>		<p>Cr.2 Intégration d'innovations issues d'une veille dans le cadre d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments issus de la veille sur les innovations notamment les sources sont décrites et justifiées en relation avec l'existant, - Les apports des innovations vis-à-vis du projet sur le plan de l'usage, des matériaux, de l'esthétique et de la durabilité sont décrits et justifiés, - Des innovations intégrant des notions d'écoresponsabilité (recyclage, zéro déchet, durée de vie des matériaux, etc.) sont retenues et mises au premier plan dans le projet de conception.
	<p>B2.C3. Formaliser des plans d'aménagements et d'espaces sous forme d'esquisses (ESQ) dans la phase de conception d'un projet d'architecture d'intérieur et de design afin d'alimenter le conseil auprès du commanditaire sur son choix définitif pour la validation du projet en choisissant parmi les différentes solutions retenues préalablement.</p>		<p>Cr.3 Proposer des plans d'aménagements et d'espaces à partir d'esquisses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des esquisses sur 2 ou 3 propositions répondant aux attentes du commanditaire sont présentées, - Les plans d'aménagements et d'espace sous forme d'esquisse proposés sont adaptés au projet et sont fonctionnels, - Les choix d'aménagements et de création d'espaces et la pertinence de la solution retenue sont décrits et expliqués,

		<p>aux problèmes posés en termes de principes retenus et d'architecture générale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La solution choisie est argumentée en relation avec le projet.
	<p>B2.C4. Réaliser un avant-projet sommaire (APS) sous forme d'un dossier comprenant des visuels 3D, dessins, plans, prototypes, maquettes, et une description écrite des problématiques fonctionnelles, ergonomiques, techniques et esthétiques dans le cadre du projet de conception afin de déterminer les dimensions principales du projet et visualiser la dimension créative en se fondant sur la solution de conception retenue par le commanditaire.</p>	<p>Cette épreuve évalue l'ensemble des compétences du bloc 2.</p>	<p>Cr.4 Réalisation d'un avant-projet sommaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La solution retenue est communiquée avec des représentations d'espace adaptées, - Les volumes et axes de circulation sont représentés sous forme d'esquisses, de maquettes d'intention, de maquettes 3D, etc. - Les problématiques fonctionnelles, ergonomiques, techniques et esthétiques liées au projet sont identifiées et leurs résolutions sont décrites.
	<p>B2.C5 - Adapter l'avant-projet aux besoins du commanditaire en intégrant les contraintes de circulation de personnes en situation de handicap ainsi qu'en adaptant les éclairages, le choix de matériaux, revêtement de sol et ce, en tenant compte de la morphologie du bâtiment afin de faciliter l'adaptation de l'espace avec la perspective de rendre accessible et confortable le lieu pour ce public prioritaire.</p>		<p>Cr.5- Adaptation et accessibilité aux personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans prévoient l'installation d'un éclairage adapté si le besoin du commanditaire est avéré. La proposition tient compte d'un niveau d'éclairage confortable (niveau d'éclairement supérieur à 50 lux) - Les conditions d'accès sont conformes grâce à l'intégration de la possibilité d'installation d'une rampe d'accès fixe ou amovible (en cas de présence de marches) et la pente de la rampe conçue est au maximum de 5%. - la circulation à l'intérieur de l'espace conçue est organisée et structurée et tient compte des conditions de circulation éventuelle d'un fauteuil. - L'espace de manœuvre pour l'entrée dans toute pièces est suffisant pour faciliter l'accès au fauteuil roulant - Le choix de revêtement de sol est adapté et les obstacles au sol sont traités
	<p>B2.C6. Réaliser le projet final d'un projet d'architecture d'intérieur et de design, en produisant un plan des lieux en DAO, une maquette volumétrique, des projections esthétiques et un document présentant les matériaux et équipements prévus, afin de préparer la validation de la mise en production du projet par le commanditaire</p>		<p>Cr.6 Réalisation du projet final :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La version finale du projet est réalisée à l'aide de logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO) et son utilisation est conforme à l'usage

			<ul style="list-style-type: none"> - La maquette volumétrique finale présentée permet de comprendre et de valider l'ensemble des choix de conception, - Les éléments liés à l'esthétique sont appliqués en cohérence avec la planche de tendances présentée, - Un document présentant l'ensemble des matériaux et équipements utilisés est rédigé.
	<p>B2.C7. Défendre le projet final lors d'une réunion de présentation avec le commanditaire, en présentant les livrables (dossiers, maquettes, visuels) et en mobilisant des supports de communication percutants et efficaces afin d'obtenir l'engagement du commanditaire pour ce projet grâce à un argumentaire et un questionnement construit répondant aux objections ou observations du client.</p>		<p>Cr.7 Exposition du projet final :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des supports de communication pour présenter les livrables (dossiers, maquettes, visuels, etc.) sont projetés ou imprimés de façon lisible et structurée - Les supports valorisent les éléments de besoins du commanditaire - Un argumentaire reprenant des éléments clés utiles permettant de convaincre le commanditaire (par ex. : coûts, temps, etc.) est rédigé et présenté, - Des réponses détaillées et fondées sur les éléments du projet définitif sont apportées vis-à-vis des observations et questions éventuelles formulées par les personnes présentes, - Un contrat de réalisation du projet est proposé. Il cite tous les éléments antérieurs qui ont concouru à la définition de la mission, il fait le lien avec les clauses initiales de l'offre de service, il définit les éléments de mission, leur chronologie et leur valorisation, ainsi que les obligations réciproques du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

BLOC 3 – Réaliser le dossier technique du projet d'architecture d'intérieur et design

Activité 3 : Réalisation du dossier technique du projet d'architecture d'intérieur et design

1. Production du dossier de Déclaration préalable ou Permis de construire
2. Production des dessins détaillés et plans techniques pour présenter la totalité du projet en mobilisant notamment la technologie du BIM

B3.C1 Répondre aux obligations légales en matière d'architecture d'intérieur dans le cadre du pilotage d'un projet en tant que maîtrise d'œuvre en procédant à la demande de déclaration préalable et à la demande d'un permis de construire.

B3.C2. Constituer un dossier de consultation des entreprises (DCE) détaillant le cahier des charges et les différents lots à attribuer aux différents corps de métier, fournisseurs et prestataires afin de décrire le cadre des interventions de chacune des parties en détaillant les caractéristiques techniques et administratives de chaque lot du projet.

B3.C3. Consulter des entreprises de travaux, fournisseurs, prestataires, fabricants (matériaux et équipements), tous corps d'état ou spécialistes des domaines susceptibles de répondre aux besoins du projet, dans le cadre du DCE, afin de contractualiser avec ces parties prenantes en les sélectionnant d'après leurs offres techniques et commerciales transmises en réponse aux différents lots du CCTP.

Epreuve : à partir d'une étude de cas, le candidat, se positionnant en tant que maître d'œuvre, constitue les éléments de réponses aux obligations légales et présente oralement la réalisation d'un projet d'architecture d'intérieur et de design devant un jury composé de professionnels

A partir d'un projet d'architecture d'intérieur et de design, le candidat se positionne en tant que maîtrise d'œuvre. Le candidat présente et soutient son projet, en soumettant des pièces graphiques et des pièces écrites, devant un jury selon le déroulement suivant :

- 20 mn de présentation sans interruption,
- 10 mn de questions / réponses.

La présentation contient des éléments produits à chaque étape du bloc de compétences :

- La production de l'ensemble des éléments réglementaires (permis de construire, DCE, cahier des charges, etc.),
- La présentation de la constitution du DCE et des modalités de consultation des différentes parties prenantes à solliciter dans le cadre du projet,
- La présentation de la totalité du projet incluant les différents dessins détaillés et plans techniques en vue de la réalisation du chantier.

Cette épreuve évalue l'ensemble des compétences du bloc 3.

Cr.1 Réponses aux obligations légales en tant que maîtrise d'œuvre :

- En fonction du type de travaux à réaliser, le dossier de demande de déclaration préalable de travaux ou du permis de construire est constitué des éléments réglementaires (Cerfa, plan de situation, plan de masse, plan de coupe, notice descriptive, plans de façades et des toitures, document d'insertion, photographies) et transmis auprès du service urbanisme de la mairie,
- Les pièces graphiques réalisées sont conformes aux exigences du dépôt du dossier,
- Les espaces sont représentés en plans 3D.

Cr.2 Constitution du DCE :

- Les différents éléments constitutifs du DCE sont identifiés (règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP, CCTP...),
- Les différents lots du projet sont déterminés et décrits par leurs caractéristiques techniques et administratives dans le cahier des charges (CCTP),
- Les pièces graphiques (plans généraux ou de détails, vue 3D, axonométries...) et les pièces écrites (règles de mise en œuvre, particularités du projet, règles administratives...) sont décrites et jointes au DCE.

Cr.3 Consultation des entreprises dans le cadre du DCE :

- La réglementation s'appliquant au DCE est étudiée (en cas de marché public : s'appuyer sur la Loi MOP du Code du Marché Public applicable à partir du 12 juillet 1985, puis évoquer les démarches de parution concernant la mise en concurrence dans le BOAMP ou le JO de l'UE),
- L'ensemble des recherches liées à la documentation légale est présenté,

			<ul style="list-style-type: none"> - Les offres des parties prenantes consultées sont étudiées à l'aide d'une grille d'analyse, - Le choix des entreprises retenues est justifié en relation avec le cahier des charges du projet (notamment en termes de chiffrage et de typologie des interventions) - Les caractéristiques des entreprises retenues (qualifications, assurances, etc.) sont mentionnées, - Les documents de contractualisation sont constitués en vue de leur transmission aux parties prenantes sélectionnées. - Le cadre normatif des documents est appliqué de façon conforme
	<p>B3.C4. Etablir les différentes pièces graphiques (dessins détaillés et plans techniques : plans électriques, plan d'évacuation, incendie, plomberie...) et les déclarations nécessaires à réaliser préalablement, dans le cadre de la phase de mise en œuvre des différents lots, afin de porter à la connaissance du commanditaire la totalité du projet, en utilisant la technologie du BIM (Building Information Modeling / En français : Modélisation des informations du bâtiment).</p>		<p>Cr.4 Présentation des pièces graphiques et des déclarations nécessaires en utilisant la technologie 3D du BIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans techniques présentant les différents réseaux (énergies, câblages, aération, adduction...) sont réalisés en respectant les normes applicables dans le logiciel REVIT via la technologie du BIM, - Les schémas techniques des travaux à réaliser sont présentés en utilisant les nomenclatures et conventions graphiques en usage dans la profession, - Les dessins de plans de pose et de fabrication sont présents, - Les aspects graphiques et esthétiques (matières, revêtements, éclairages,...) sont réalisés avec la technologie du BIM afin de permettre au commanditaire de mieux en visualiser le résultat final. - Le procédé permettant l'instruction de la maquette BIM respecte le guide d'utilisation de l'outil

BLOC 4 – Piloter et suivre la réalisation du projet d'architecture d'intérieur et design

<p>Activité 4 : Pilotage et suivi d'un projet d'architecture d'intérieur et design</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation du chantier d'aménagement d'espace 2. Organisation et suivi des travaux du chantier 3. Réception des travaux avec le client 	<p>B4.C1. Contrôler la pertinence et la cohérence des plans d'exécution remis par les entreprises de différents corps de métiers avant le démarrage d'un chantier en s'appuyant sur la documentation technique (DCE, plan, maquette BIM) afin de préparer la phase de réalisation et notamment définir les points de contrôle qualité utiles au suivi et à la vérification de la conformité des travaux par les différentes parties prenantes.</p>	<p>Epreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir d'une étude de cas, le candidat décrit la stratégie d'un chantier en rédigeant un document et en en présentant les résultats devant un jury composé de professionnels, - Le candidat complète un questionnaire portant sur les difficultés rencontrées sur un chantier et propose un plan d'action qu'il propose pour y remédier. 	<p>Cr.1 Validation des plans d'exécution avant le démarrage d'un chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concordance des plans d'exécution est vérifiée et argumentée par rapport au DCE. Pour exemple : l'organisation des travaux respecte les contraintes techniques des autres corps de métier, le plan d'installation de chantier (levage, zone de stockage, bases de vie des professionnels) correspond aux modalités d'accès des résidents pendant les travaux, les mesures de précaution et de gestion des matériaux existent pour respecter la qualité environnementale)
	<p>B4.C2. Organiser l'enchaînement des opérations et des interventions des différents corps de métiers, prestataires et fournisseurs en opérant une synthèse des plans d'exécution des entreprises et des tâches à réaliser, afin d'élaborer le planning du chantier permettant de sécuriser les délais de production des différents corps de métiers.</p>	<p>Etude de cas : À partir de documents issus de prestations réelles d'entreprises d'architecture intérieure et de données urbaines (règlement urbain, permis de construire...), le candidat, après analyse des documents et mise en place des observations, présente une stratégie de chantier devant un jury selon le déroulement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 mn de présentation sans interruption, - 10 mn de questions / réponses. <p>Le document détaillant la stratégie de suivi d'un chantier comprend :</p>	<p>Cr.2 Organisation de l'enchaînement des opérations et des interventions avec l'élaboration d'un planning de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les tâches à réaliser sont programmées dans le planning, sans aucune omission - Les plans d'exécution des entreprises font l'objet d'une synthèse au travers du planning, - L'enchaînement des opérations et interventions est conforme aux rythmes prévus par les différents types de travaux des corps de métiers - L'ensemble des parties prenantes engagées dans le projet sont présentes sur le planning.
	<p>B4.C3. Suivre les interventions et prestations des différentes parties prenantes lors de la phase de réalisation d'un chantier en vérifiant la concordance des réalisations avec le planning et le cahier des charges lors des visites et réunions sur site, afin de garantir la parfaite exécution des travaux et ce, en procédant à des réajustements en cas d'aléas techniques et organisationnels ou d'éventuels retards.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'approbation des plans d'exécution en concordance avec le DCE, - Un planning de réalisation d'un chantier indiquant l'enchaînement des opérations et interventions des différentes parties prenantes, - Les modalités de suivi et de coordination sur un chantier (aléas, retards éventuels...) et de constatation quant à son achèvement, - Les modalités de pilotage et de visites sur le chantier, 	<p>Cr.3 Suivi des interventions et prestations sur un chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de suivi et de coordination des différentes interventions et prestations sur un chantier sont décrites et évaluées, - Les modalités de constatation d'aléas techniques et organisationnelles, d'éventuels retard sont décrites, - Les modalités de réajustements éventuels en cas d'aléas ou de retards sont décrites, - Les modalités d'élaboration d'un plan d'action pour remédier aux problèmes et points de vigilances constatées sont décrites,

		<ul style="list-style-type: none"> - La description des documents relatifs au suivi du chantier (procès-verbaux, bordereaux de paiement, décompte financier etc.), - La description des éléments à produire lors de la réception de chantier et suite à la remise de l'ouvrage au commanditaire (DOE, DMO...). <p>Cette épreuve évalue l'ensemble des compétences du bloc 4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de vérification et de constatation de l'avancement ou de l'achèvement de l'ensemble des opérations sur le chantier sont décrites, - Les documents relatifs au règlement des interventions et prestations (bordereaux de paiement, décomptes financiers...) sont produits en suivant la chronologie des phases réalisées et en décomposant chaque élément de mission.
	<p>B4.C4. Piloter l'exécution des travaux et des interventions par l'ensemble des parties prenantes lors de la phase de suivi d'un chantier afin de garantir un haut niveau de qualité dans la mise en œuvre, et l'achèvement du chantier en planifiant des réunions et en prévoyant les modalités de rédaction et de diffusion de leurs comptes rendus.</p>		<p>Cr.4 Pilotage de l'exécution des travaux et des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un organigramme des différents intervenants est élaboré, - Les rôles et missions de chaque partie prenante sont identifiés et décrits, - Un outil de suivi permettant le pilotage de l'exécution des travaux est élaboré, - Les modalités d'organisation des réunions de suivi du projet avec les équipes intervenant sur le chantier sont décrites, - Les supports de comptes rendus et de procès-verbaux, leurs contenus et leurs modalités de diffusion sont décrits.
	<p>B4.C5. Superviser l'avancée des travaux lors de la phase d'exécution d'un chantier par un planning de visites de chantiers, des réunions avec les représentants des entreprises concernées, la rédaction et la diffusion de PV, afin de garantir la livraison du chantier dans les délais et le budget impartis comme indiqués lors du DCE.</p>		<p>Cr.5 Supervision de l'avancée des travaux au travers de visite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'organisation et de planification des visites de chantier sont décrites (établissement d'un planning de chantier partagé, communication avec les différentes parties prenantes, contrôle des approvisionnements et des dépenses, vérification du respect des normes) - Les modalités d'exploitation des visites de chantiers sont décrites (dates, lieux, personnes présentes, sujets à traiter, PV à rédiger et diffuser).
	<p>B4.C6. Organiser la réception des travaux lorsque l'ensemble des interventions et opérations sont réalisées en organisant, en lien avec les différentes</p>		<p>Cr.6 Organisation de la réception des travaux :</p>

	<p>parties prenantes concernées, la réunion de réception de chantier, en en rédigeant le procès-verbal mentionnant les éventuelles réserves, afin de permettre la remise effective de l'ouvrage au commanditaire en lui communiquant l'ensemble des documents administratifs consécutifs à la finalisation du projet (dossier des ouvrages exécutés (DOE), dossier de maintenance de l'ouvrage (DMO), Dossier de sécurité Incendie...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'organisation de la réception des travaux (planification, identité des intervenants, convocations...) sont décrites, - Un support de PV de réception de chantier est présenté, qui mentionne notamment les défauts et réserves éventuels et les délais prévus pour la levée des réserves, - Les différents éléments administratifs consécutifs à la remise de l'ouvrage sont décrits et présentés : le DOE comprend des plans conformes à l'exécution remis par l'entrepreneur, et des plans de récolement) ; - Le DMO comprend des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipement mis en œuvre ; - Le Dossier de Sécurité Incendie comprend les noms des matériaux et leurs PV de conformité, les locaux et parties concernés, le degré Coupe-Feu, la liste des équipements spécifiques (porte-coupe-feu par exemple) avec référence et localisation dans l'ensemble immobilier,
--	--	--	--

BLOC 5 – Créer et développer sa structure d'architecture d'intérieur et design

<p>Activité 5 : Création et développement d'une structure d'architecture d'intérieur et design</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration du projet entrepreneurial et enregistrement des statuts 2. Identification d'un réseau de partenaire et positionnement sur le marché 3. Développement d'une activité entrepreneuriale 	<p>B5.C1. Elaborer un projet de création d'entreprise comportant un statut juridique adapté à son activité d'architecte d'intérieur et de design afin d'exercer en tant qu'indépendant disposant de toutes les ressources et fonctionnalités indispensables à cette activité, en comparant les différents statuts juridiques possibles, en déterminant toutes les étapes nécessaires en vue de la création effective de son entreprise et en élaborant une stratégie de développement au travers d'un « business plan ».</p>	<p>Epreuve : rédaction et présentation orale d'un projet de création et de gestion d'une activité d'architecte d'intérieur et design exercée en tant qu'indépendant</p> <p>Le candidat présente devant un jury de professionnels un projet de création et de gestion d'entreprise élaboré en amont de la session.</p> <p>Il soumet au jury un document écrit, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description du projet de création et le "business plan" (remis au jury au moins une semaine avant l'oral), - La présentation des documents types qu'il aura identifiés et élaborés et des 	<p>Cr.1 Elaboration d'un projet de création d'une activité d'architecture d'intérieur et design :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une comparaison (benchmarking) des différents statuts et formes juridiques possibles de création et d'hébergement d'une activité d'architecture d'intérieur et design est réalisée, - Le choix d'un statut adapté à son activité est argumenté, - Un business plan est rédigé, - Le public cible est étudié, - L'offre de prestations ainsi que la gamme tarifaire sont formalisées, - La stratégie de développement est décrite, - Des éléments budgétaires sont indiqués, - Les différents points réglementaires (assurances responsabilité civile et décennale,
---	---	---	--

		<p>outils nécessaires au suivi de la gestion quotidienne de l'entreprise à créer,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description des modalités de mise en place et de suivi d'une veille économique et concurrentielle et les exploitations qui en découlent en vue du maintien de l'activité et de l'amélioration des prestations, - L'étude du positionnement commercial et marketing tenant compte des appels d'offres et marchés disponibles et des possibilités de partenariats. 	<p>statut CFAI...) relevant d'une activité d'architecte d'intérieur et design sont listés et étudiés.</p>
	<p>B5.C2. Elaborer les documents types (contrats de mission, devis, factures...) et les outils indispensables au suivi de la gestion quotidienne afin de respecter les cadres réglementaires d'administration d'une activité d'architecture d'intérieur et design en s'appuyant sur les règles de facturation et de fiscalité des entreprises et des modalités de contractualisation propres au secteur de l'activité.</p>	<p>Le candidat présente et soutient son projet devant un jury de deux professionnels selon le déroulement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 mn de présentation sans interruption, - 15 mn de questions / réponses. <p>Cette épreuve évalue l'ensemble des compétences du bloc 5.</p>	<p>Cr.2 Elaboration des documents types et des outils de suivi de la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des modèles types de documents (factures, devis, etc.) sont élaborés et contiennent l'ensemble des dispositions réglementaires, - Des éléments de veille juridique relative à la propriété intellectuelle sont présents, - Un outil de suivi des prestations et des budgets de l'entreprise est élaboré, - La description des règles relevant de la fiscalité d'une entreprise est réalisée et conforme
	<p>B5.C3. Réaliser une veille réglementaire, économique et concurrentielle du marché de l'architecture d'intérieur et design afin de pérenniser son activité en tenant compte des évolutions du secteur et d'améliorer les contenus des projets destinés à ses prospects et clients en s'appuyant sur les outils de communication et les productions au sein de réseaux professionnels.</p>	<p>Cette épreuve évalue l'ensemble des compétences du bloc 5.</p>	<p>Cr.3 Réalisation d'une veille économique et concurrentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une recherche sur les outils de communication et les productions au sein de réseaux professionnels est réalisée, - Un système de veille, basé sur des outils de communication et de productions au sein de réseaux professionnels, est décrit, - Les modalités d'actualisation et de mobilisation d'éléments de veille destinés au maintien de son activité et d'amélioration des contenus des projets sont décrites, - Des informations issues d'une veille réalisée par le candidat sont présentées.
	<p>B5.C4. Etudier le positionnement commercial et marketing de ses prestations dans le cadre de la stratégie de son entreprise afin de maintenir et d'accroître le développement de son activité en s'appuyant sur des informations issues de sa veille, notamment la consultation des appels d'offres et marchés publics relevant du domaine de l'architecture d'intérieur et design, et en s'insérant au sein de réseaux de partenariats.</p>		<p>Cr.4 Etude de positionnement commercial et marketing :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'actualisation des données sectorielles sont décrites, - Des entretiens avec des professionnels du secteur sont réalisés et décrits, - Des réseaux de partenariats envisagés sont identifiés et décrits, - La consultation d'appels d'offres ou de marchés publics est organisée,

			<ul style="list-style-type: none">- Un état des lieux de la concurrence est réalisé,- Le positionnement commercial et marketing est décrit.
--	--	--	--